

# Cahier des charges producteurs Mont'Plateau

## 1. Critères minimum

Répondre aux critères minimums est obligatoire. S'ils ne sont pas respectés, l'adhésion est compromise. Dans ce cas, Mont'Plateau et le CIVAM proposent un accompagnement technique pour améliorer les pratiques dans le sens de du cahier des charges. Adhérer reste possible une fois des améliorations constatées et les critères minimum respectés.

Le respect des normes françaises et européennes pour la production, la transformation et la commercialisation est requis d'office. Dans le cas d'un laboratoire de transformation, fournir le numéro d'agrément ou de dérogation.

### Critères Géographiques

- Entreprises situées au plus proche des acheteurs.  
Le périmètre peut être élargi pour des productions non présentes sur le territoire en quantités suffisantes ou dont la qualité ne satisfait pas les critères du cahier des charges.
- Achat-revente de manière exceptionnelle et avec obligation de transparence systématique vis-à-vis des consommateurs et des autres producteurs.

### Critères techniques

- Cultures et aliments des animaux sans OGM (hors traces). Fournir le ou les certificats de garantie non OGM.
- Serres non chauffées.

### Critères liés à la transformation des produits

- Être attentif à la qualité organoleptique des produits.

### Critères d'approvisionnement

- Tenir ses engagements de production et de livraison aux niveaux quantitatif, qualitatif et cadencier .

### Critères humains

- Participation de l'agriculteur et de ses associés aux travaux de production, de transformation (le cas échéant) et / ou de commercialisation.

## 2. Contrat d'amélioration

Les producteurs s'engagent à améliorer leurs pratiques afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux actuels. Au-delà de la qualité des produits proposés, ils participent ainsi au développement du territoire de manière durable. Les objectifs à atteindre et les manières de le faire sont discutés au cas par cas avec le producteur concerné lors des commissions. Les propositions suivantes servent de base pour les contrats d'amélioration :

### Améliorations géographiques :

- Se fournir à proximité de l'exploitation. Privilégier les fournisseurs ayant des pratiques proches de celles du cahier des charges Mont'Plateau (amendement, semences, ...)
- Produire son aliment pour les animaux. Dans le cas contraire, privilégier une fourniture au plus proche et selon des pratiques proches de celles du cahier des charges Mont'Plateau
- Exclure les concentrés issus des pays du Sud
- Privilégier les variétés et races adaptées au terroir

### Améliorations techniques - cultures :

- Favoriser la diversification des paysages et la biodiversité. Valoriser les espaces boisés.
- Privilégier les rotations longues et la diversification des cultures.
- Gérer les prairies pour renforcer leur capacité à produire durablement.
- Adapter le travail du sol et le choix des espèces et variétés aux conditions pédo-climatiques locales
- Limiter les recours aux traitements chimiques et à l'engrais de synthèse.

### Améliorations techniques – élevage :

- Favoriser la mise en place du pâturage et du plein air.
- Respecter les temps d'élevage (maturité, périodes de lait ). Limiter les traitements hormonaux.
- Diminuer les traitements préventifs chimiques et antibiotiques .

### Améliorations liés à la transformation et au conditionnement des produits

- Exclure les additifs alimentaires chimiques
- Limiter l'utilisation d'emballages plastique pour le conditionnement.

### Améliorations sociales et humaines sur l'exploitation :

- Autonomie de décision
- Privilégier le travail du producteur ou de ses associés sur l'ensemble des travaux, dans le cadre de ses domaines de compétences.
- Maintenir une petite unité de production favorisant l'emploi de main d'oeuvre familiale et locale.

### 3. Démarche collective Mont'Plateau

La participation à la mise en place et au suivi du système de garantie est la condition sine qua non de sa réussite. Tous et toutes doivent répondre présents aux rencontres, commission et visites pour une réussite collective du projet.

- Être réactif par rapport aux besoins et attentes des membres du collectif
- Répondre aux sollicitations de la coordinatrice de l'association
- Participer à rendre l'action de Mont'Plateau visible en rendant compte à la coordinatrice des produits fournis dans ce cadre
- Communiquer ses surplus à la coordinatrice ou aux acheteurs
  
- Participer aux rencontres organisées avec les acheteurs et/ou producteurs
- Participer à une commission par an
- Participer à une visite par an
- Accueillir les visites dans le cadre du suivi du contrat d'amélioration